

## Organisation de la rentrée des élèves et étudiants Mercredi 31 août, Jeudi 1<sup>er</sup> et Vendredi 2 septembre 2022

### Mercredi 31 août :

#### Accueil des étudiants internes

16h30-17h30 Accueil des étudiants internes de CPGE1 – STS1 – Repas à 18h30

---

### Jeudi 1<sup>er</sup> septembre

#### Accueil des élèves internes de 2<sup>nde</sup>

08h30-10h00 Accueil des élèves internes de 2<sup>nde</sup>  
10h15-11h45 Réunion des élèves internes de 2<sup>nde</sup> (CPE)  
12h00-12h45 Déjeuner des élèves internes de 2<sup>nde</sup> au réfectoire Edgar Faure

#### Accueil des classes CPGE et STS

08h00 Accueil en classe des étudiants de CPGE2 et STS2  
08h30 Accueil en classe des étudiants de CPGE1  
09h00 Accueil en classe des étudiants de STS1  
12h00-13h00 Déjeuner des étudiants au réfectoire Vatel

#### Accueil des classes de 2<sup>nde</sup> (13h00 à 17h00)

*Les élèves sont pris en charge par les professeurs principaux pour la demi-journée*

13h00 Accueil des élèves dans la cour par les CPE et Professeurs principaux  
13h15 Montée en classe avec les Professeurs principaux  
13h30 Informations de rentrée  
Visite de l'établissement  
Photographies individuelles (selon planning affiché)  
17h00 Elèves libérés

#### Accueil des élèves internes de 1<sup>ère</sup> et Tles

16h30-17h30 Accueil des élèves internes de 1<sup>ère</sup> et Terminales – Repas à partir de 18h10

---

### Vendredi 2 septembre

Les élèves de 2<sup>nde</sup> n'ont pas cours de 08h00 à 10h00

#### Accueil des classes de 1<sup>ère</sup> et Terminales

08h00 Accueil en classe des élèves de 1<sup>ère</sup> par les PP  
09h00 Accueil en classe des élèves de Tles par les PP  
10h00 Début des cours selon l'emploi du temps pour tous les élèves de 2<sup>nde</sup> – 1<sup>ère</sup> et Tles selon l'emploi du temps provisoire (*L'emploi du temps définitif sera mis en œuvre à compter du Lundi 12 septembre à 8h00. Début des séances d'AP à compter du Lundi 19 septembre.*)

**Les certificats de scolarité seront délivrés à compter du Lundi 19 septembre. Ils ne pourront être remis avant cette date (délai réglementaire).**